

Mbankomo, Jeudi 19 février 2026

## **POLITIQUE RELATIVE A LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL**

Dans le cadre de son engagement au respect des prescriptions internationales en conformité avec les lois nationales et les obligations découlant des traités internationaux en matière de santé et sécurité au travail, Callens Cameroun s'engage à avoir :

- Une infirmerie pour les premiers soins en cas de malaise et d'accident de travail ;
- Un personnel de santé et de sécurité dédié ;
- Un responsable d'hygiène, sécurité et environnement travaillant avec une équipe afin de veiller à la santé et la sécurité des travailleurs ;
- Un comité de santé et de sécurité au travail qui sera chargé de veiller au strict respect du port des équipement de protection individuel (EPI) et à l'hygiène ;
- Des sensibilisations dans le but d'édifier le personnel sur les mesures de santé et de sécurité ;
- D'élaborer et de mettre en œuvre des procédures en matière de santé et de sécurité au travail ;
- De former le personnel sur les aspects santé et sécurité au travail.

**Directeur Général**

Raed SASSINE

